« Pas de papiers, pas de JO »

La régularisation ou la grève !

Louane Deschamps, Antoine Klein, Jordane , Anna Lochard, Marlène , Aimée Herfeld, Charlie Delboy, Zag , Anouk , Névil Gagnepain

Dans Z : Revue itinérante d'enquête et de critique sociale 2024/1 N° 16, pages 90 à 94
Éditions Éditions de la dernière lettre

ISSN 2101-4787
DOI 10.3917/rz.016.0090

Article disponible en ligne à l'adresse
https://shs.cairn.info/revue-z-2024-1-page-90?lang=fr

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.

Distribution électronique Cairn.info pour Éditions de la dernière lettre.
Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.
Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

La régularisation ou la grève !

« PAS DE PAPIERS, PAS DE JO »

La régularisation par le travail est une lutte que les travailleurs et travailleuses sans-papiers mènent contre la préfecture et le patron, et où l'union fait la force. C'est ce que racontent cet article, les entretiens qui le suivent à propos des grèves de l'automne 2023, et un reportage sur un combat mené jusque devant les juges.

Paris, 17 octobre 2023. Deux cents personnes déterminées bloquent le chantier olympique de l'Adidas Arena, porte de la Chapelle, dans le nord de Paris. Parmi elles, 13 grévistes sans-papiers qui travaillent pour des sous-traitants de Bouygues Construction en charge de plusieurs chantiers des JOP 2024. Les autres personnes, qui ont pour la plupart vécu un parcours de migration, sont les soutiens venus à l'appel des collectifs organisateurs : Droits devant !!, les Gilets noirs, la CSP75, la CNT-SO et la Marche des Solidarités. Avec *Z*, on arrive quelques minutes trop tard, alors, devant les grilles, on soutient comme on peut et on glane les infos. Très vite, on apprend qu'aujourd'hui le chantier est fermé (voir p. 96). Les travailleurs sont invités à rentrer chez eux ou sont répartis sur d'autres chantiers : pas question que les grévistes en inspirent d'autres. À midi, dans les locaux de la CNT-SO, on prépare des sandwichs pour les occupant·es, accompagné·es d'un militant de Droits devant !! Le temps s'allonge et le froid nous crispe, mais le soir la chaleur finit par revenir, apportée par les clameurs joyeuses venues du fond du chantier : *« Pas de papiers, pas de JO ! »* Une première bataille contre les patrons a été gagnée ! Mais le chemin avant les régularisations n'est pas terminé…

Le même jour, des centaines de personnes sans-papiers et syndiquées à la CGT se mettent en grève pour obtenir leur régularisation : Sepur, Chronopost, Veolia, Suez, GLS, DPD, FedEx, Geodis, Onet, Atalian, Carrefour, Franprix, les grossistes du MIN de Rungis… Le mouvement, historique, s'étend à plus d'une trentaine d'entreprises. Dans ces secteurs (BTP, hôtellerie-restauration, nettoyage, sécurité, agroalimentaire, aide à domicile, livraison), les travailleureuses immigré·es, avec ou sans papiers, représentent 40 à 62 % de la main-d'œuvre. Des mois de tractages, de réunions et de levers à l'aube pour organiser cette grève et espérer arracher aux patrons les documents indispensables à la régularisation. Sur un piquet organisé devant une agence d'intérim, Amadou, travailleur dans le BTP et en lutte, lance haut et fort : *« On commence*

ENQUÊTE : LOUANE DESCHAMPS, ANTOINE KLEIN, JORDANE, ANNA LOCHARD, MARLÈNE ET AIMÉ HERFELD • RELECTURE : CHARLIE DELBOY ET ZAG • PHOTOS : ANOUK ET NÉVIL GAGNEPAIN

Editions de la derniere lettre | Telecharge le 13/11/2025 sur https://shs.cairn.info par (IP: 5.183.105.62)

ensemble, on termine ensemble. Nous soutenons les gars qui travaillent ici[1] *!»*

« LES JO, ÇA A L'AIR D'ÊTRE VITAL POUR EUX »

Le moment n'a pas été choisi au hasard : à dix mois de l'ouverture des JO, c'est le moment de faire pression sur des entreprises qui ont des délais à respecter sous peine d'amendes. Comme le dit A., militant de la Coordination 75 des Sans Papiers (CSP75), rencontré place de la République après la manifestation hebdomadaire du collectif, *« les travailleurs sans-papiers ont un levier de pression, parce que les JO, ça a l'air d'être vital pour eux ! Il y a vraiment quelque chose qui se passe. »* Cette réussite est pourtant à replacer dans le climat actuel, qui durcit encore plus l'accès aux papiers et fabrique une main-d'œuvre bon marché et exploitable à souhait.

Une longue tradition de la suprématie blanche, remontant à l'époque coloniale, notamment pour le secteur du bâtiment. Parmi les entreprises en charge de chantiers olympiques, on retrouve le groupe Spie Batignolles. Créée à la fin du XIXe siècle, l'entreprise a été en charge de la construction du rail colonial Congo-Océan. Ce funeste chantier tue 57 % des ouvriers réquisitionnés de force par l'administration coloniale française, soit près de 17 000 personnes entre 1921 et 1934. À l'époque, il s'agit d'acheminer coton, café, cacao, bois précieux, caoutchouc, or ou cuivre. Aujourd'hui, c'est l'uranium du Niger pour le nucléaire ou le cobalt du Congo pour les voitures électriques. Comme le rappelle A. : *« La balance n'est pas du tout équilibrée. Quand on est africain, on sait que la majorité des ressources naturelles viennent de l'Afrique. Mais elle n'a pas d'usines de transformation et ne peut pas négocier les prix, fixés ici par la France avec le franc CFA. »*

“Ça bosse 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sur ces chantiers.”

Spie Batignolles[2] figure parmi les entreprises assignées aux prud'hommes (voir p. 98). Elle est en charge d'une partie du chantier du village des athlètes, ainsi que d'autres chantiers du Grand Paris Express, construction de 200 kilomètres de lignes de métro où Maxime Wagner, Abdoulaye Soumahoro, Franck Michel, Joao Baptista Fernandes Miranda, Jérémy Wasson et Seydou Fofana ont trouvé la mort. En cause ? La pression sur la date de « livraison » des chantiers pour les JOP, qui force les sous-traitants à accélérer les cadences. *« Ça bosse 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sur ces chantiers. Des dérogations pour autoriser le travail le dimanche ont été accordées. Des chantiers qui tournent la nuit, le dimanche, ce n'est pas habituel dans le secteur »*, selon Simon Picou, inspecteur du travail en Seine-Saint-Denis et délégué syndical à la

1. « Travailleurs sans papiers : comment leur grève éclair a mené à la victoire », Alice Terrier, *L'Humanité*, 6 novembre 2023 (humanite.fr).
2. Depuis 2014, Spie Batignolles est poursuivie en justice pour crime contre l'humanité par le Conseil représentatif des associations noires de France (Cran).

Editions de la derniere lettre | Telecharge le 13/11/2025 sur https://shs.cairn.info par (IP: 5.183.105.62)

“Un métier qui est en tension, c’est quoi ? C’est ceux que les Français, les Blancs, ne veulent pas faire.”

CGT[3]. Tous les matins, à l’entrée des chantiers de la tour Pleyel, à Saint-Denis, les ouvriers passent à côté d’un compte à rebours lumineux signalant le nombre de jours avant la livraison prévue pour les Jeux olympiques : pas de pression !

FABRIQUER UNE MAIN-D’ŒUVRE JETABLE

À partir des années 1970, le chômage de masse apparaît et l’entrée sur le territoire des travailleureuses étrangèr·es est durcie : un·e travailleureuse étrangèr·e se verra accorder un titre de séjour seulement s’iel obtient auparavant un contrat dans une entreprise et un logement[4]. L’État contraint les personnes en situation de migration à travailler sans papiers. Laissées dans une situation de précarité, avec peu d’informations, elles sont vite désillusionnées sur leurs espoirs d’accueil.

Depuis 2012, c’est la circulaire Valls du gouvernement socialiste qui régit les régularisations par le travail. Les personnes doivent justifier d’au moins trois ans de résidence sur le territoire, de vingt-quatre mois de travail, dont huit sur les douze derniers mois, et d’un contrat ou d’une promesse d’embauche. Un système *« contradictoire »*, comme l’explique A. : *« La législation française te dit que toute personne qui circule sur le sol français doit avoir une régularisation de sa carte de séjour ; s’il ne l’a pas, il n’a pas le droit à un travail. C’est cette même structure qui te dit : “Vas-y, essaie de travailler, tu nous amènes des preuves de présence de trois ans”, donc c’est quelque chose qui est contradictoire. “On t’accueille pas, d’accord, mais essaie de nous trouver des preuves.” Pour aller travailler, il faut la régularité ; si tu n’as pas la régularité, comment tu vas faire pour avoir ces documents ? »* Comme c’est le patron qui peut fournir les documents de preuve de travail, la personne employée prend des risques si elle s’oppose à des conditions de travail injustes ou à des comportements racistes ou sexistes.

Le dernier coup en date a été porté par la loi défendue par Darmanin, ministre de l’Intérieur de Macron, modifiée puis votée avec le soutien des partis d’extrême droite[5]. Pour accéder à une carte de séjour temporaire d’un an non renouvelable automatiquement, les personnes sans-papiers doivent résider depuis au moins trois ans sur le sol français et travailler dans un « métier en tension » pendant au moins douze mois sur les vingt-quatre derniers mois. *« Un métier qui est en tension, c’est quoi ?* nous interroge A. *C’est ceux que les Français, les Blancs, ne veulent pas faire, les métiers durs. Un métier n’est jamais en tension. Admettons : le bâtiment, on met 3 000 ou bien*

3. « “Silence, des ouvriers meurent” : sur les chantiers du Grand Paris, des accidents de travail à répétition », Pierre Jequier-Zalc, *Basta!*, 7 mars 2022 (basta.media).
4. Circulaires dites Marcellin-Fontanet de 1972. Voir p. 95.
5. La position défendue par le RN allie défense des intérêts du patronat et préférence nationale en proposant d’augmenter les salaires des travailleurs du BTP de 15 % pour rendre les métiers plus attractifs et d’exonérer les entreprises de cotisations patronales pour les inciter à embaucher des « Français ».
6. Obligation de quitter le territoire français.

Editions de la derniere lettre | Telecharge le 13/11/2025 sur https://shs.cairn.info par (IP: 5.183.105.62)

4 000 euros comme salaire ; est-ce que ça va rester en tension ? Non, jamais ! Les gens vont courir vers ce métier parce que ça paie bien. » D'autant que, si la personne change de travail pour un secteur qui n'est pas considéré en tension ou que son secteur arrête d'être en tension, elle perd son titre.

PLUS FORT·ES ENSEMBLE : LES DÉPÔTS COLLECTIFS

Les personnes se retrouvent bien souvent seules face à la préfecture et à leur patron. Les dépôts de dossiers aboutissent de plus en plus rarement à des régularisations, et font même courir des risques aux personnes concernées, comme l'atteste M., militant de la Marche des Solidarités : *« Depuis un ou deux ans, si ton dossier n'est pas complet, la préfecture ne te demande pas de refaire ton dossier, elle t'envoie une OQTF*[6]*. »* Elles peuvent être inscrites au fichier des personnes recherchées et vivent alors sous la menace permanente d'être emprisonnées en centre de rétention administrative (CRA)[7] puis expulsées. Les personnes migrantes doivent accepter des conditions de travail qui mettent leur vie en danger. La loi Darmanin prévoyait même initialement de rétablir un délit de « séjour irrégulier », passible de 3 000 euros d'amende et de trois ans d'interdiction de territoire[8]. Un processus de criminalisation que ne connaît que trop bien A. : *« On peut venir en France pour trouver sa liberté, pour de multiples raisons ! Mais moi, je n'ai jamais connu personne qui, avant de partir, a dit : "Je vais partir en France et je vais semer la merde là-bas." Jamais. »*

Ces personnes luttent nuit et jour contre ce système qui les transforme en main-d'œuvre jetable en les maintenant dans une précarité forte et des conditions de vie difficiles. Suite aux grèves de 2008 et 2009 (voir *Z* n° 11), les collectifs Droits devant !! et CSP75 ainsi que les syndicats CNT-SO et CGT ont obtenu des accords avec la préfecture d'Île-de-France pour pouvoir déposer des dossiers collectivement. Tous les dossiers de travailleureuses d'une même entreprise sont déposés en même temps, traités de la même manière, et la réponse est la même pour tous·tes. C'est ce qu'on appelle un « dépôt collectif ».

Dans le cas de l'Adidas Arena, les grévistes ont obtenu un accord avec les sous-traitants de Bouygues, qui se sont engagés à remplir des formulaires administratifs attestant qu'ils travaillent bien pour eux. Ces documents, nommés « Cerfa », sont très difficiles à obtenir en temps normal. Pour garantir que le dépôt collectif des grévistes sera reçu une fois les documents obtenus auprès des patrons, la mairie du 18e, présente aux négociations, s'est engagée à appuyer les dossiers auprès de la préfecture. Mais, pour M., rien n'est gagné : *« Il reste encore beaucoup à faire. L'étape suivante, c'est que la préfecture étudie les dossiers et donne les titres de séjour. Ça nécessite qu'on lui mette la pression, mais aussi là où on a ouvert une porte, c'est-à-dire sur la mairie. »* Au-dessus de Bouygues Construction, il y a la Société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo). Cette organisation, bras aménageur de l'État, responsable d'ordonner tous les chantiers des JOP, a déclaré que la circulaire Valls ne pouvait s'appliquer qu'au cas par cas et rejette la responsabilité sur les sous-traitants. Les grévistes ont remis la pression sur la mairie, la Solideo et les sous-traitants en organisant une nouvelle occupation le 1er décembre. Cette fois-ci, parmi les revendications, la Solideo devra aussi signer l'accord pour ne plus pouvoir se dédouaner et risquer aux grévistes un refus du dépôt collectif.

7. Les CRA sont des prisons dans lesquelles l'État français enferme les personnes étrangères en attendant de les expulser. Sur la mise en place progressive des CRA, lire « Arenc, le matin des centres de rétention. Enquête sur l'enfermement des étrangers à Marseille, de 1963 à 2006 », *Z* n° 2, *Marseille*, automne 2009.
8. Cet article de loi a été annulé par le Conseil constitutionnel en janvier 2024.

Editions de la derniere lettre | Telecharge le 13/11/2025 sur https://shs.cairn.info par (IP: 5.183.105.62)

N'OUBLIER PERSONNE

Les personnes sans-papiers font le choix de la solidarité dans les luttes. L'action à l'Adidas Arena est l'aboutissement d'années d'organisation entre elles, que ce soit au sein des syndicats (CGT, CNT-SO), des Coordinations de Sans Papiers (CSP75, CSP93) et de la Marche des Solidarités. Cette dernière utilise l'outil de la marche dans le sillage de celle pour l'égalité et contre le racisme de 1983 (voir *Z* n° 8), comme celles organisées nationalement les 18 décembre pour la journée internationale des migrant·es, et offre un espace de coordination entre organisations. En tractant à la sortie des chantiers, dans les foyers de travailleurs, ou en discutant lors des permanences syndicale s, les Gilets noirs ont aussi réussi à mobiliser sur plusieurs mois des personnes qui travaillent sur différents chantiers des JOP en misant sur une défense globale des droits des sans-papiers. *« Les négociations avaient pour objectif de n'oublier personne*, défend un soutien de la Marche des Solidarités présent à l'occupation, *en luttant aussi contre la loi Darmanin et en voulant inclure toutes les personnes qui sont concernées par les JOP dans tous les secteurs. Surtout les femmes, qui interviendront plus tard, quand les entreprises auront besoin de main-d'œuvre pour le nettoyage. »*

À la fin de l'écriture, nous ne savons pas si les demandes de régularisation ont pu aboutir, mais nous savons que seule la lutte paie. Alors elle continuera, parce qu'il n'y a pas d'autre choix. Comme nous dit A. : *« La seule revendication qu'on a, c'est la régularisation. Revendiquer ses droits, c'est quelque chose qui demande la dignité de la personne. Nous, notre mission, c'est de transmettre cette liberté à des générations et des générations ! »* Z

L'ADIDAS ARENA, C'EST QUOI ?

Construite sur l'emplacement de terrains de foot et d'un immeuble de parking porte de la Chapelle, l'Adidas Arena est un vaste complexe de 26 000 m² composé de gymnases et de *« 2 600 m² dédiés à la restauration, aux loisirs et aux commerces »*. À l'intérieur, on trouve divers espaces VIP privatisables tels que *« le skybar, le panorama lounge, le club »*, offrant chacun leur accès privilégié aux matchs ou aux concerts. L'enceinte a été construite spécialement pour quatre épreuves des JOP. Mais au vu des dimensions et du budget total de 138 millions d'euros pour la construction, on comprend que la visée dépasse la temporalité et les besoins des Jeux, que les projets sont plus grandiloquents : *« Cette arena nouvelle génération va transformer tout un quartier. »* « Embourgeoiser » aurait été plus explicite.

Editions ch la derniere lettre | Telecharge le 13/11/2025 sur https://shs.cairn.info par (IP: 2.183.105.62)